

$$y = ax^2 + b/x^2$$



2025-26

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE « LE CHANT DES LOISIRS » (APS ET MERCREDIS)



$$x^2 - y^2$$



MARCHEPRIME
Une ville au cœur



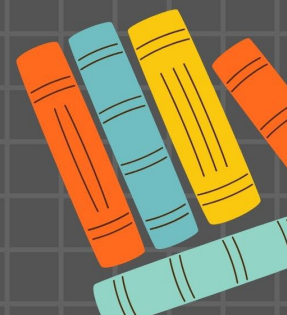
$$y = (x - 3)^2$$

Organisateur :

Mairie de Marcheprime
3 Avenue de la République
33380 MARCHEPRIME
Tél. : 05 57 71 18 70

ALSH élémentaire :

" Le Chant des Loisirs "
1 rue Jacques Blicck
33380 MARCHEPRIME
Tél. : 06 30 14 54 83



SOMMAIRE

I. Description de l'accueil de loisirs élémentaire

1. L'implantation géographique
2. Aménagement des espaces
3. Capacité d'accueil
4. Horaires et fonctionnement

II. Ressources « matérielles » disponibles

1. Le budget
2. Les transports
3. Le matériels mis à disposition

III. L'équipe pédagogiques et ses missions

1. Présentation de l'équipe
2. Rôle de l'équipe
3. Rôle de l'animateur
4. Suivi des stagiaires
5. L'assistant sanitaire

IV. L'accueil du public

1. L'enfant
2. L'enfant en situation de handicap
3. La place des familles

V. Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation

VI. Une journée type

VII. Les plannings

VIII. Les projets annuels

IX. L'évaluation

I. Description de l'accueil

1. Implantation géographique

La situation privilégiée de Marcheprime entre Bordeaux et Arcachon est une commune où il fait bon vivre, proche de toutes les infrastructures et les zones d'attractions économiques, que sont Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS).

Marcheprime fait partie de la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) et est située au cœur du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

L'accueil de loisirs élémentaire « Le Chant Des Loisirs » est situé au 3 avenue de la République 33380 Marcheprime. Il occupe une place centrale dans le quartier du bourg, attenant à la mairie.

Il accueille tout au long de l'année les enfants âgés de 6 à 11 ans. Situé au sein de l'école élémentaire Maurice Fagnet, l'accueil de loisirs dispose d'un agrément décerné par le ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Situé en face de la mairie en plein centre-ville, il permet un accès privilégié aux différents équipements municipaux (administratifs, sportifs et culturels) ainsi qu'aux deux parcs boisés situés à quelques mètres de la structure. De plus, des jeux adaptés à tous sont installés dans le parc de l'église.

2. Aménagement des espaces

L'ALSH est un local d'environ 100m² divisé en 3 parties qui est utilisé durant les temps périscolaire.

La première salle est un endroit dédié à l'équipe d'animation. Il contient un bureau pour les réunions, des armoires avec du matériel spécifique pour l'équipe. Un petit local où est stocké une partie du matériel de sport. Des ordinateurs pour l'administratif et la préparation des animations. C'est un coin uniquement destiné à l'équipe pédagogique. Une armoire fermée à clé pour les PAI s'y trouve également.

À l'instar de la salle réunion précédemment citée, les enfants ont l'interdiction d'accéder à la cuisine et à ses équipements. S'y trouve réfrigérateur, four, four micro-ondes, cafetière etc.

La deuxième salle est, quant à elle, dédiée aux enfants et aux temps calmes. Elle est séparée en plusieurs espaces bien définis : un coin lecture avec les canapés et la bibliothèque, un espace jeux d'imitations (cuisine, magasin...), un espace au sol avec les jeux de construction et un espace dédié aux dessins, découpage, collage.

La troisième salle est une salle prévue pour les activités dites manuelles. Des tables, chaises et armoires (avec le petit matériel) meublent cet espace. Nous y trouvons un point d'eau pour nettoyer le matériel. Une pharmacie est aussi à disposition des animateurs et animatrices au cas où un enfant se blesse légèrement. Cependant, durant les temps périscolaires elle est essentiellement mise à disposition pour les enfants souhaitant faire leur devoir. Tout cet espace est climatisé.

Les enfants ont accès à la cour et ses équipements (préaux, tables de ping pong, pelouse synthétique, bancs etc). Les enfants ont accès aux toilettes qui se trouvent dans la cour de l'école. Des toilettes séparés filles/garçons. Ils ont également accès au restaurant scolaire.

3. Capacité d'accueil

- Encadrement APS :

Le taux d'encadrement pour l'APS est de 1 animateur pour 18 enfants.

Il est possible d'accueillir 72 enfants le matin (4 animateurs + 1 direction)

Il est possible d'accueillir 144 enfants le soir (8 animateurs + 1 direction)

- Encadrement Mercredis :

Le taux d'encadrement pour les mercredis est de 1 animateur pour 14 enfants.
Il est donc possible d'accueillir 84 enfants (6 animateurs + 1 direction)

4. Horaires et fonctionnement

- Les horaires

L'accueil périscolaire accueille les enfants de :

- 7h à 8h15 pour le matin
- 16h30 à 19h pour le soir

Le mercredi les enfants sont accueillis sur une amplitude de 11h, entre 7h30 et 18h30. L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h. Le départ échelonné se fait à partir de 16h.

- Le fonctionnement

Les inscriptions

Elles se font via le kiosque famille (www.ville-marcheprime.fr).

Vous pouvez effectuer auprès de ce service les inscriptions de votre enfant à l'école, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire (du matin et/ou du soir), l'étude surveillée et l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

Pour le matin, nous vérifions l'inscription des enfants via la tablette. Néanmoins, nous acceptons les enfants non-inscrits. Nous faisons alors, un rappel à la famille.

Pour le soir, nous imprimons les listings avec les enfants inscrits. Les listings sont distribués dans les classes du bourg et un appel nominatif est établi à 16h30.

Un listing est également sorti pour les enfants de Croix d'Hins.

Les groupes

Les mercredis, le centre fonctionne en « cloisonné ». Les enfants de CP-CE1-CE2 sont dans le même groupe. Les CM1 et CM2 quant à eux, forment un deuxième groupe.

Les noms de groupe sont choisis en début d'année scolaire par les enfants.

II. Ressources « matérielles » disponibles

1. Le budget

L'équipe d'animation travaille sur un budget prévisionnel d'une année sur l'autre, celui-ci est voté en conseil municipal, il doit faire apparaître toutes les dépenses et recettes (subvention caf et Département) prévues pour l'année à venir. Les budgets sont votés par l'ensemble de l'équipe municipale. Ceux-ci reviennent vers nous en début d'année afin de valider les projets prévisionnels ou les adapter en fonction du budget octroyé.

2. Les transports

Pour la partie périscolaire, un service de transport scolaire est organisé par la Communauté d'Agglomération du Nord Bassin.

Le matin :

2 bus font la navette entre l'école du Bourg et celle de Croix d'Hins. Le premier est réservé aux enfants ayant été à l'accueil périscolaire, puis complété par les enfants souhaitant se rendre à Croix d'Hins. Le deuxième sert exclusivement aux enfants venant de la maison.

Les cars arrivent à 8h20 et partent direction Croix d'Hins à 8h30.

Le midi :

3 bus sont affrétés pour la navette entre l'école de Croix d'Hins et le Bourg car le réfectoire se trouve sur l'école du Bourg.

Voici les horaires des 3 bus :

- Bus 1 : départ 11h30, retour 12h45
- Bus 2 : départ 11h30, retour 12h55
- Bus 3 : départ 12h15, retour 13h10

Le soir :

3 bus sont affrétés pour la navette entre l'école de Croix d'Hins et le Bourg afin de ramener les enfants du périscolaire au sein de l'école Maurice Fognet, et de ramener les enfants de la « maison » au Bourg. Le 1^{er} bus est réservé aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire. Les deux autres sont remplis par 3 classes chacun.

Les bus arrivent environ à 17h00 au Bourg.

3. Le matériel mis à disposition

La municipalité met à disposition un local en dur situé dans l'enceinte de l'école Maurice Fognet. Ce local est situé à proximité des deux parcs de la ville, et des pôles culturels et sportifs (complexe sportif, salle des fêtes, bibliothèque...).

Nous utilisons essentiellement la cour de l'école ainsi que le local de l'ALSH.

III. L'équipe pédagogique

1. Présentation de l'équipe

L'équipe est composée de 9 agents. Un binôme de direction et 7 animateurs.

L'équipe de direction est composée d'un directeur soutenu par son adjoint. Ce dernier fait partie d'un groupe d'animation et effectue des missions de direction en remplacement du directeur.

- ASNAR Christelle, diplômée BAFD
- GASSIAN Kevin, diplômé d'un BP JEPS APT
- KIRKORIAN Hugo, diplômé du BAFA
- BOUIN Clémence, diplômée CAP Petite enfance
- MONBERNIER Mariannick, diplômée BAFA
- FERKOUS Adam, diplômé BAFA
- DURAND Fanny, diplômée BAFA
- DOUX Virginie, diplômée CAP petite enfance

2. Rôle du directeur

Le directeur doit :

- ✓ Veiller au respect du projet pédagogique.
- ✓ Être l'intermédiaire entre la mairie et son équipe.
- ✓ Être garante du bon fonctionnement tant sur le plan humain, matériel et administratif.
- ✓ Etablir le projet de fonctionnement avec son équipe
- ✓ Gérer le budget
- ✓ Organiser et répartir les tâches de l'équipe
- ✓ Veiller aux bonnes relations avec les familles
- ✓ Être en relation avec les différents partenaires

En plus du rôle de l'animateur, le directeur adjoint doit :

- ✓ Travailler en partenariat avec la directrice / la seconder dans son action.
- ✓ Coordonner l'équipe d'animation et veiller au respect du projet pédagogique.
- ✓ Avoir un rôle de formateur et d'accompagnateur des animateurs et des animateurs stagiaires.

3. Rôle de l'animateur

- ✓ Il est présent et disponible.
- ✓ Il est ponctuel.
- ✓ Il doit veiller à son comportement, à sa tenue, à son langage et à son hygiène corporelle.
- ✓ Il doit être motivé en toutes circonstances.
- ✓ Il doit être à l'écoute des enfants, des parents, de ses collègues.
- ✓ Il doit respecter le rythme de l'enfant.
- ✓ Il doit assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- ✓ Il doit veiller au « vivre-ensemble ».
- ✓ Il est initiateur de découvertes, meneur d'activités, organisateur de jeu.

L'équipe doit être en accord avec les objectifs du projet éducatif et doit mettre en place des objectifs pédagogiques. Elle doit faire en sorte d'atteindre les objectifs cités grâce au fonctionnement et aux animations. L'équipe doit veiller à la sécurité physique, psychologique et affective des enfants.

4. Suivi des stagiaires

En amont : travailler le projet de stage avec le stagiaire, être clair sur les missions et sur les attentes de formation. Etablir et transmettre un planning horaire et missions. Transmettre le projet pédagogique et le règlement intérieur de la structure afin que le stagiaire puisse se positionner dans la structure et dans ses missions rapidement. Définir un tuteur afin que le stagiaire ait un référent.

Pendant : Le stagiaire est briefé tous les matins pour les attendus de la journée. Il se doit d'être transparent avec son tuteur pour s'adapter au mieux si besoin au fur et à mesure du stage.

Après : Le tuteur remplit les documents relatifs au stage. Le transmet au service RH ainsi qu'à l'organisme de formation du stagiaire. Un bilan oral est fait avec le tuteur.

5. L'assistant sanitaire

Le rôle de l'assistant sanitaire est assuré par le directeur présent sur la structure.

Il assure le lien avec les familles, le protocole des PAI, la gestion des allergies, l'adaptation pour les activités ainsi que les menus pour les séjours en pension complètes.

Il se doit d'assurer une transparence avec les familles et de relever toute problématique que cela peut engendrer et mettre en place des solutions pour s'adapter au mieux aux différentes situations.

Cela n'empêche pas que chacun ait un rôle dans la gestion de la « bobologie ».



IV. L'accueil des publics

1. L'accueil des enfants

L'équipe d'animation veille à instaurer un climat chaleureux, sécurisant et bienveillant dès l'arrivée de chaque enfant, afin de favoriser son bien-être et sa disponibilité à participer aux activités.

L'accueil permet également de repérer l'état émotionnel de l'enfant, de recueillir des informations importantes auprès des familles, et de personnaliser l'accompagnement si nécessaire.

À travers des rituels d'arrivée, des temps calmes, des jeux libres ou des échanges informels, l'enfant est reconnu dans son individualité et intégré progressivement dans le groupe, condition indispensable à son épanouissement et à sa participation active dans la vie du centre.

2. Les enfants en situation de handicap

Dans une démarche d'inclusion l'Accueil Collectif de Mineurs s'engage à accueillir les enfants en situation de handicap en adaptant son fonctionnement et ses espaces.

Les locaux sont aménagés pour garantir l'accessibilité à tous notamment par des installations adaptées aux besoins spécifiques (rampe d'accès au bâtiment, sanitaires accessibles).

En se référant à l'axe 1 du Projet Educatif De Territoire qui intègre pleinement les principes de l'inclusion, l'équipe d'animation s'engage à proposer des activités accessibles et modulables en fonction des capacités des enfants.

Une collaboration étroite avec les familles est privilégiée afin de recueillir les attentes ainsi que les besoins de l'enfants pour construire un accueil bienveillant et adapté.

3. La place des parents

L'équipe d'animation s'attache à construire une relation de confiance et de proximité avec les familles, en favorisant le dialogue, l'écoute et la transparence.

Un des objectifs prioritaires de la structure est de renforcer le lien de parentalité en proposant des temps d'échange et de rencontre adaptés, permettant aux parents de mieux comprendre les besoins et les comportements de leur enfant dans le cadre collectif.

À travers des moments de convivialité, des ateliers parents-enfants, ou encore des temps de bilan individualisés, l'ALSH souhaite valoriser le rôle des familles et favoriser une continuité éducative entre le lieu d'accueil et la maison.

Cette démarche contribue à créer un environnement bienveillant et cohérent autour de l'enfant, propice à son épanouissement

V. Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation

La commune dispose d'un Projet Educatif De Territoire qui formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en complément des temps scolaires et familiaux. Il a aussi vocation à faciliter les articulations entre ces différents temps et la collaboration entre les partenaires éducatifs.

Les activités qui seront proposées découleront directement du projet pédagogique de la structure qui lui-même reprend les objectifs du PEDT.

Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation

Pour cette année, l'équipe a décidé de se concentrer sur les 4 axes du PEDT :

- *Axe 1 : favoriser l'inclusion à travers un environnement éducatif épanouissant*
- *AXE 2 « Favoriser l'accès à l'offre de loisirs pour tous »*
- *Axe 3 : contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble*
- *AXE 4 « Favoriser le développement durable et l'économie sociale et solidaire »*

Afin de répondre au mieux à ces axes, nous avons définis des objectifs généraux pour chacun.

Axe 1 : Favoriser l'inclusion à travers un environnement éducatif épanouissant

1^{er} objectif : Renforcer la confiance en soi

2^{ème} objectif : Identifier les besoins pour favoriser l'inclusion.

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre de loisirs pour tous

1^{er} objectif : Faire découvrir aux enfants leur territoire proche (quartier, ville, bassin de vie, patrimoine naturel ou culturel)

2^{ème} objectif : Permettre à tous les enfants, quels que soient leurs origines, capacités ou situations sociales, de participer à des activités de loisirs enrichissantes.

Axe 3 : Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

1^{er} objectif : Encourager le vivre ensemble

2^{ème} objectif : Développer la liberté intellectuelle

3^{ème} objectif : Renforcer le lien de parentalité

AXE 4 : « Favoriser le développement durable et l'économie sociale et solidaire »

1^{er} objectif : Développer l'éducation environnementale

VI. Une journée type en accueil périscolaire

Cette journée type est valable pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

| Matin | Soir | |
|--|---|--|
| | Bourg | Croix d'Hins |
| <p>7h-8h15 : accueil échelonné des enfants. Activités en temps libre. Jeux et jouets à disposition</p> <p>8h15 : rassemblement dans le centre avec séparation entre les enfants allant à Croix d'Hins et ceux restant au Bourg.</p> <p>8h20 : les enfants du Bourg se rendent dans la cour sous la surveillance des maîtresses. Les enfants se rendant à Croix d'Hins se dirigent vers le car.</p> | <p>16h30 : appel nominatif dans les classes pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire. Ils se dirigent vers le réfectoire pour prendre le goûter.</p> <p>A partir de 16h30 les enfants partent de manière échelonnée.</p> <p>Les enfants sont pointés sur la tablette dès qu'ils sont récupérés pour gérer la facturation.</p> | <p>16h30 : appel nominatif des enfants inscrits à l'accueil périscolaire qui se dirigent ensuite vers le 1^{er} car.</p> <p>Appel nominatif des enfants qui se sont inscrits pour le transport scolaire entre Croix d'Hins et le Bourg.</p> <p>17h : arrivée sur l'école du Bourg. Les enfants du périscolaire se rendent au goûter.</p> |

| Mercredi |
|--|
| <p><u>7h30-9h</u> : accueil des enfants + temps libre avec mise à disposition de jeux et jouets</p> <p><u>9h</u> : rassemblement avec appel nominatif Suivi de la séparation des 2 groupes Chaque animateur présente son activité</p> <p><u>9h30-11h30</u> : activités encadrées</p> <p><u>11h30-12h</u> : temps libre</p> <p><u>12h</u> : rassemblement pour se diriger vers le réfectoire maternel</p> <p><u>12h15-13h15</u> : repas</p> <p><u>13h15-14h30</u> : arrivées et départs des enfants en demi-journée</p> <p><u>14h30-16h</u> : activités encadrées</p> <p><u>16h</u> : goûter</p> <p><u>16h-18h30</u> : départ échelonné des enfants</p> |



VII. les plannings

Un planning d'activité est élaboré pour les mercredis entre deux périodes de vacance scolaires par l'équipe d'animation qui choisit une thématique commune.

Les activités sont réfléchies en groupe afin que les enfants aient le choix entre des activités manuelles, sportives, culturelles, artistiques...

Par ailleurs, les animateurs ont réfléchi à des projets annuels afin d'avoir un fil rouge sur l'année en plus des activités, et sorties « ponctuelles »

VIII. Les projets annuels

4 projets annuels vont voir le jour au sein de l'ALSH élémentaire pour cette année 2025-2026. Il s'agit de projets variés répondant à des constats fait par les animateurs en face à face avec le public. Les activités seront proposées sur quelques mercredis et parfois durant les vacances scolaires.

- * Projet n°1 : Moi ! Super Moi !
- * Projet n°2 : Découverte du territoire
- * Projet n°3 : L'école multisport (EMS)
- * Projet n°4 : l'étude surveillée

Projet n ° 1 : Moi ! Super moi

Présentation :

Ce projet vise à accompagner les enfants de 6 à 10 ans dans la découverte et le développement de leur estime de soi au sein de l'accueil de loisirs. À travers des activités variées (jeux coopératifs, arts plastiques, théâtre, ateliers d'expression, débats), les enfants apprendront à mieux se connaître, à valoriser leurs qualités, à exprimer leurs émotions et à vivre des relations positives avec les autres. Ce projet contribue également à instaurer un climat collectif respectueux, apaisé et solidaire, tout en s'inscrivant dans une démarche de coéducation avec les familles.

Les objectifs :

Objectif général :

Favoriser la construction d'une estime de soi positive chez l'enfant tout au long de l'année

Objectifs spécifiques :

- Aider l'enfant à identifier ses qualités, ses talents et ses émotions.
- Renforcer la confiance en soi dans les interactions individuelles et collectives.
- Encourager l'affirmation de soi dans un cadre respectueux et bienveillant.
- Valoriser les progrès de chacun et reconnaître la richesse des différences.
- Instaurer un climat de groupe coopératif et sécurisant

Les grandes étapes :

| Période | Thématique | Objectifs |
|-------------------------|----------------------------|---|
| 1 ^{er} partie | Je me découvre | Connaître ses émotions, ses goûts, ses qualités. |
| 2 ^{ème} partie | Je me fais confiance | Développer l'expression de soi, oser, coopérer, accepter les réussites et les échecs. |
| 3 ^{ème} partie | Je m'affirme et je rayonne | Valoriser ses acquis, s'affirmer positivement, reconnaître les autres. |

Le projet repose sur des d'activités thématiques (jeux, ateliers créatifs, expression corporelle et orale), associées à des rituels hebdomadaires, des supports pédagogiques adaptés, et des temps forts valorisants.

Les outils et supports utilisés :

- Fiches d'activités (blasons, arbre de vie, roue des émotions...)
- Rituels collectifs : météo de l'humeur, compliments du jour, badge de la semaine
- Matériel créatif pour la réalisation d'affichages, costumes, symboles de réussite

Temps forts annuels :

- **Cérémonie des révélations** : mise en lumière d'une qualité de chaque enfant.
- **Semaine des défis** : activités coopératives pour dépasser ses peurs.
- **Célébration des "Super Moi"** : remise de diplômes personnalisés, exposition, partage avec les familles

Évaluation

L'évaluation est continue et s'appuie sur :

- L'observation des comportements et attitudes (prise d'initiative, expression, relation à l'autre)
- Des outils d'autoévaluation adaptés à l'âge (échelles de confiance, météo émotionnelle...)
- Des temps de parole réflexifs individuels ou en groupe
- Un bilan final valorisant les acquis

Projet n°2 : Découverte du territoire

Présentation :

Ce projet pédagogique intitulé « **À la découverte du territoire** » propose aux enfants de 6 à 10 ans une exploration ludique de leur département tout au long de l'année. À travers des activités variées, des sorties et des rencontres, les enfants découvriront la richesse culturelle, naturelle et historique de la Gironde. L'objectif est de leur permettre de mieux comprendre où ils vivent, de s'approprier leur environnement et de développer leur curiosité, leur esprit d'équipe et leur sens de l'observation.

Les objectifs :

Objectif général :

Permettre aux enfants de découvrir, comprendre et s'approprier le territoire local

Objectifs spécifiques :

- Découvrir la diversité géographique de la Gironde
- Connaître les éléments culturels et historiques majeurs du département, en visitant des sites emblématiques et en explorant les traditions locales.
- Sensibiliser à la richesse naturelle et à la protection de l'environnement local.
- Encourager l'ouverture culturelle, patrimoniale et environnementale.

Les grandes étapes :

Le projet se déroulera durant toute l'année scolaire de septembre à juin en abordant plusieurs thématiques.

| Période | Thématiques | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| 1 ^{er} période | Paysage et nature | Découverte de la diversité naturelle (dune du Pilat, forêt, vignes) |
| 2 ^{ème} période | Histoire et patrimoine | Jeux autour des châteaux, citadelles, musées locaux |
| 3 ^{ème} période | Traditions et culture | Cuisine girondine, musique, langue (gascon) |
| 4 ^{ème} période | Les enfants explorateurs | Carnet de voyage, film, exposition |

Les temps forts :

- **Sorties sur le territoire** (forêt, littoral, musées, Bordeaux, citadelle de Blaye, ferme pédagogique)
- **Ateliers créatifs** (land art, cuisine locale, fabrication de maquettes ou d'un guide touristique)
- **Rencontres avec des intervenants locaux** (ostréiculteur, artisan)
- **Fête de fin d'année/expo** (parents invités, projection de vidéos, dégustation de produits locaux)

Evaluation :

L'évaluation du projet se fait à plusieurs niveaux, tout au long de l'année, et prend en compte :

- La participation et l'implication des enfants
- Les apprentissages réalisés
- La satisfaction des enfants et des encadrants
- L'impact global du projet sur les enfants, encadrant, parents

Projet n°3 : L'école multisports (EMS)

Présentation

Les écoles Multisports sont un dispositif organisé par Département et organisé et pratiqué par la ville de Marcheprime.

Les EMS cherche à stimuler, favoriser la pratique sportive chez l'ensemble des enfants étant en école élémentaire. Les approches sportives de cette pratique se limitent à de l'éveil ou de l'initiation sportive, aucune préparation à de la compétition ou du perfectionnement avec des logiques d'entraînement n'est effectué, le but n'étant pas de faire concurrence avec clubs ou associations sportive.

De ce fait, le but est que l'enfant puissent découvrir plusieurs disciplines tout au long de l'année que ce soit dans des domaines collectifs, individuelles d'opposition ou d'adresse pour par la suite se spécialiser en intégrant un club.

L'éducateur en charge de l'EMS aura donc une complémentarité avec les associations locales pour proposer à l'ensemble des enfants un perfectionnement dans l'activité de leur choix. Les enfants se verront proposé des cycles de plusieurs séances sportives en s'adaptant à l'ensemble des capacités physiques du groupe, les séances seront supervisées par Romain Hamour qui établira un constat individuel en début de cycle et procédera à une évaluation de fin de cycle pour observer les progrès réalisés.

Les séances d'EMS seront au nombre de 2, le mardi sera destiné aux CE1/CE2 et le jeudi aux CM1/CM2 de 17h à 18h.

Pédagogie

L'organisation pédagogique de chaque séance s'articulera de la sorte :

Il sera important de définir avant chaque cycle proposé des axes ludiques de travail ainsi que différentes stratégies pédagogiques. Les enfants seront observés de façon à déterminer ce qui permettra d'évaluer les objectifs.

Durant chaque séance les enfants se verront proposé des situations susceptibles d'entraîner les améliorations souhaitées. Des variables seront appliquées à l'ensemble des jeux ou situations.

En fin de séance il sera nécessaire de faire un bilan pour déterminer les axes d'amélioration lors de la séance suivante.



L'organisation d'une séance s'articulera de la sorte :

- **Echauffement** : Le but étant de mobiliser l'ensemble du corps des enfants pour pouvoir préparer à un effort plus conséquent durant la séance. Des situations ludiques et amusante seront proposés lors de chaque échauffement.
- **Corps de séance** : Il y aura lors de chaque séance 3 situations proposées, des variables de simplification ou de complication seront appliquées pour une meilleure progression de l'ensemble du groupe.
- **Retour au calme** : Ce dernier temps servira à faire un retour et établir un bilan de la séance passé. Les enfants pourront se projeter sur la séance suivante.

Il y aura avant chaque cycle une situation de référence qui sera également utilisé comme dernière séance en guise d'évaluation pour observer les progrès réalisés.

Les enfants se verront remettre une grille d'évaluation lors de chaque fin de cycle.

Projet n°4 : L'étude surveillée

Organisée par la Ville, en accord avec l'Education nationale et sous la responsabilité du Maire, un service public facultatif d'étude surveillée a été mis en place depuis 2023 dans les locaux de l'école pour les élèves scolarisés en élémentaire.

Elle a un caractère facultatif pour les familles et fait l'objet d'une inscription préalable auprès du kiosque familles de la commune.

L'étude surveillée doit permettre aux enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons dans le calme, tout en étant accompagnés par l'encadrant de façon à tendre vers l'autonomie dans la limite du temps imparti, des difficultés et du rythme de chacun (en fonction du niveau de classe).

Cependant il appartient aux parents de vérifier le travail effectué. L'étude surveillée n'est nullement un temps de soutien scolaire.

Horaires :

L'étude est encadrée par 2 enseignantes de l'école de Croix d'Hins de 17h15 à 18h15 les lundis et jeudis.



L'évaluation

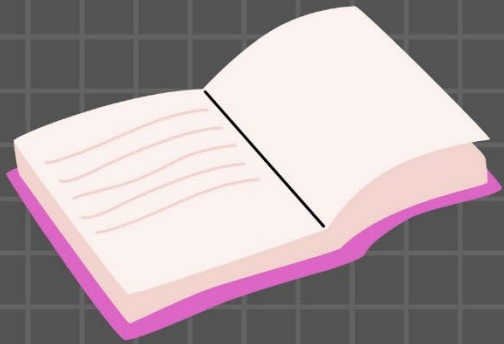
Des outils d'évaluation sont mis en place afin d'évaluer la pertinence et la cohérence du projet pédagogique mais aussi de définir les axes d'améliorations à apporter à travers les critères suivants :

| | |
|---|---|
| « Les objectifs pédagogiques » | <ul style="list-style-type: none">- Compréhension et respect des règles de vie par les enfants, respect du matériel, de l'environnement ?- Autonomie de l'enfant ?- Prise en compte des envies de l'enfant ?- Bien-être de l'enfant au sein de l'accueil ? |
| « Les activités » | <ul style="list-style-type: none">- Conformes aux PEDT et PP ?- Satisfaction enfant ?- Activités conformes aux règles de sécurité ? |
| « Evaluation des animateurs » | <ul style="list-style-type: none">- Bilan des projets d'activités ?- Activités variées ?- Respect des règles de vie ? Du règlement ? du matériel ? des collègues ? des enfants ? des consignes de sécurité ?- Participation et degré d'implication dans la vie quotidienne ? <p>Possibilité de mettre en place des bilans individuels si le besoin s'en faisait ressentir.</p> |
| « Evaluation de la satisfaction des enfants » | <p>Cette évaluation s'effectuera quotidiennement auprès des enfants sous formes d'échanges collectifs ou bien de « vote ». Cette évaluation permettra d'améliorer nos plannings et d'affiner nos pratiques. (Les enfants ont-ils découvert de nouvelles activités ? Ont-ils pu choisir ? Peuvent-ils s'exprimer librement ? Ont-ils aimé ? ...)</p> |
| « Evaluation de la satisfaction des familles » | <p>Prise en compte de l'avis des familles pendant les temps informels.</p> <ul style="list-style-type: none">- Outils de communications appropriés ?- Accueil de qualité ?- Satisfaction des plannings ? ... |
| Par la directrice ou adjoint | <p>Evaluation des activités observées, de la cohésion d'équipe, du respect du règlement...</p> <p>Analyse des pratiques et propositions pour les périodes ultérieures</p> |

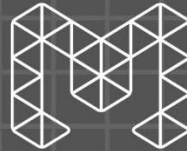
L'équipe d'animation se réunit deux fois par semaine. Nous profitons de ces réunions pour faire des régulations quand cela est nécessaire.

Quotidiennement des moments d'échanges se font aussi avec les enfants, notamment lors du goûter ou suite à une activité. Des bilans individuels se font au moins deux fois dans l'année voire plus si nécessaire.

Les avis des familles qui se confient lors des temps d'accueils nous permettent aussi de connaître nos axes de progression.



$$y = ax^2 + bx^2$$



MARCHEPRIME
Une ville au cœur



ALSH élémentaire :

"Le Chant des Loisirs"

1 rue Jacques Blicq

33380 MARCHEPRIME

Tél. : 06 30 14 54 83

$$x^2 - y^2$$

$$x^2 + \frac{bx}{a}$$



$$y = (x-3)^2$$

